



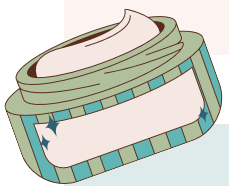
PRÉREQUIS

- Etre titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Salariés en activité dans une pharmacie d'officine ou demandeurs d'emploi.



COMPÉTENCES VISÉES

- Apprendre à analyser les constituants des produits dermocosmétiques pour en identifier les propriétés et les indications.
- Savoir établir un diagnostic cutané pour apporter un conseil approprié en matière de prévention, de soins dermocosmétiques et d'hygiène corporelle.
- Etre à l'aise et efficace dans l'acte de « vente-conseil ».
- Etre capable de définir et mettre en œuvre une politique commerciale pertinente au vu de la zone de chalandise et de la situation concurrentielle de l'officine.
- Apprendre à organiser le point de vente de manière optimale.
- Maîtriser les achats et la gestion des stocks.



LA PÉDAGOGIE

- Apport scientifique, études de cas, jeux de rôle, travaux pratiques.
- Conférences animées par les acteurs des marchés de l'hygiène et de la dermocosmétique en pharmacie.
- Mise en œuvre des acquis en cours de formation à travers la réalisation d'un projet de développement du rayon dermocosmétique propre à chaque stagiaire.
- Formation continue au centre de formation et entretien d'évaluation en fin de formation avec un jury de professionnels de l'officine.

Matériel pédagogique : supports de cours, vidéoprojecteur.

Locaux : pharmacie virtuelle pour mise en situation professionnelle.

Un référent handicap est au service des apprentis et stagiaires en situation de handicap.

LES OBJECTIFS

- Etre capable de gérer, animer et développer les rayons hygiène et dermocosmétique à l'officine.
- Etre capable d'apporter un conseil approprié sur des produits d'hygiène, de soins et de prévention dans le domaine dermocosmétique.



LE PROGRAMME : 4 UNITÉS DE COMPÉTENCES

- Mise en œuvre de la politique commerciale de l'officine en matière de dermocosmétique.
- Animation de l'espace de vente dermocosmétique au sein d'une pharmacie d'officine.
- Conseil du client en matière d'hygiène et de soins.
- Vente de produits d'hygiène et de soins.





CQP Dermocosmétique pharmaceutique

LES MODALITÉS DE FORMATION

Durée : 278 heures de septembre à juin.

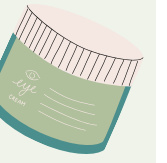
Rythme : 40 jours de formation en centre, principalement le jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, quelques mardis en fonction du calendrier.

Inscription/délais d'accès : Début des cours en septembre (en fonction du calendrier).

Voies de formation : contrat de professionnalisation ou plan de développement des compétences (salariés de l'officine).

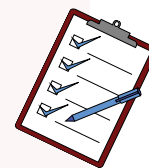
Coût de formation : 5 560€, pris en charge par l'OPCO EP.

FORMATEURS



- S. HEMELSOET, IDE, coach en communication, Référente de formation et chargée du suivi : techniques de vente, politique commerciale.
- C. LAMERANT, Préparatrice en Pharmacie, certifiée CQP : types de peau, hygiène et soins, produits et conseils, politique des achats.
- S. MOURIZAT, Préparatrice en Pharmacie, certifiée CQP : galénique, connaissance des actifs.
- C.FICOT, Préparatrice en pharmacie, Formation de Déléguée médicale : Merchandising
- C.HIMBERT, Pharmacien : physiologie et pathologies de la peau.
- A.CAILLEUX, Pharmacien : physiologie et pathologies de la peau.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION



- Entretien avec la commission professionnelle d'évaluation, 45 minutes par candidat. (30 minutes de préparation et 15 minutes d'entretien avec le jury)
 - Présentation d'un dossier professionnel réalisé au cours de la formation
 - Mise en situation professionnelle simulée

VALIDATION DE LA FORMATION

Pour obtenir le CQP le candidat doit valider l'ensemble des épreuves d'évaluation.

En cas d'échec, le candidat devra donc repasser l'intégralité des épreuves d'évaluation lors d'une session ultérieure dans un délai d'un an à compter de la notification par le jury certificateur (CPNEFP).

Passé ce délai, il devra faire un nouveau parcours de formation préparant à la certification. Attention cette disposition ne sera appliquée que pour les candidats inscrits à partir de septembre 2023

DIPLÔME ACQUIS



CQP Dermocosmétique Pharmaceutique : Un certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Pharmacie d'Officine, signé par le Président de la CPNEFP.

Reconnu par l'ensemble de la branche professionnelle de la pharmacie d'officine.



 03 20 59 17 17

 www.arcpp.org

 03 20 05 98 64

 contact@arcpp.org

